

Règlement Intérieur

Article 1 ✧ La participation aux cours n'est autorisée qu'aux personnes en règle administrativement et à jour de leurs paiements aux cours de yoga.

Article 2 ✧ Toute personne peut participer à un cours de Hatha-yoga et à tout âge.

Article 3 ✧ Lors de l'entretien préalable, il sera demandé de remplir une fiche de renseignement relative à l'élève, aux antécédents médicaux, ainsi qu'une déclaration sur l'honneur d'aptitude médicale. Un certificat médical de « non contre-indication à la pratique du yoga » pourra être exigé dans certains cas. Abhyasa -cours de yoga- se dégage de toute responsabilité en cas de fausse déclaration.

Article 4 ✧ Il est conseillé de donner ces renseignements afin que le professeur puisse avoir des éléments concrets pour orienter et monter sa séance en fonction de l'élève pour un cours individuel et adapter sa séance pour un cours collectif.

Article 5 ✧ Pour les mineurs, la remise de cette fiche d'adhésion devra être dûment complétée et signée par les parents et accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du yoga, excepté dans le cadre d'un atelier temporaire.

Article 6 ✧ Il sera demandé pour les mineurs la présence d'un parent sur le lieu de la pratique s'il s'agit d'un cours individuel.

Article 7 ✧ Les cours sont adaptés en fonction des élèves et des groupes.

Article 8 ✧ Les cours ont une durée entre quarante cinq minutes et une heure quinze sans compter la mise en place. Les cours commenceront à l'heure. Il est dans l'intérêt de tous de respecter les horaires et d'être présents 5 minutes avant le début de chaque cours. Les adhérents se doivent d'être ponctuels. L'arrivée dans les locaux est possible au maximum 10 minutes avant le cours et 5 minutes après le début du cours.

Article 9 ✧ L'élève choisira une tenue dans laquelle il sera à l'aise et libre de ses mouvements, celle-ci devra être portée avant le démarrage de la séance.

Article 10 ✧ Éteindre son téléphone portable avant chaque nouvelle séance.

Article 11 ✧ Il est recommandé d'avoir un tapis et éventuellement un coussin et une couverture pour la réalisation des postures et de la relaxation.

Article 12 ✧ Le matériel peut être fourni par le propriétaire de la salle ou par les participants.

Article 13 ✧ Il sera demandé de s'inscrire à l'avance selon les modalités proposées par le professeur de yoga. Les rendez vous devront être annulés 24 heures à l'avance.

Merci à tous pour l'observation du règlement intérieur